

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'EPINOUBE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Yves LAFAURY, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 15 Janvier 2021

Présents : LAFAURY Y. - ARNAUD R. – BRUN R. – COUDERT C. – LAI A. - BONNETON A. – BOSSY C. – MILAN Y. – CERAN R. – THOMAS P. – LAFUMA DUVOURDY S. - LECLERCQ L. - SAURET CHAMBON A. – MARION M. – DARBON R. – MONTLUET Y – MARGARIT T – MELLERET M.

Absents et excusés : FAURE E. (procuration à LAFAURY Y.)

Secrétaire de séance : BONNETON A .

Avenant n° 1 de l'aménagement du centre village – Lot 3 : Maçonnerie.

Dans le cadre des travaux actuels d'aménagement du centre village, le maître d'œuvre a informé Mr Le Maire des travaux de reprise supplémentaires qui ont dû être effectués par l'Entreprise Normand aux abords de la Salle de fêtes pour garantir la pérennité et la stabilité du bâtiment.

Le montant global de l'avenant correspond à une plus-value de 9 852.20 € HT.

Voté à l'unanimité

Ouverture de crédit de fonctionnement.

Afin de financer les projets en cours de réalisation, la commune se retrouve dans le besoin de faire appel à une demande d'ouverture de crédit, le temps de percevoir l'intégralité des versements des subventions attendues et du remboursement du FCTVA. La commune propose donc de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est un emprunt de 250 000 €.

Voté à l'unanimité.

Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2021. Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2020 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 2 192 736 €. Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 548 184 €, soit 25% de 2 192 736 €.

Vote à l'unanimité.

Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif.

Suite à la demande de mutation d'un agent titulaire en Juillet dernier, la création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité avait été alors votée. Aujourd'hui et considérant que les besoins du service le nécessitent, Le Maire propose à l'assemblée de voter la création d'un emploi cette fois-ci, permanent, d'adjoint administratif à raison de 31h par semaine pour les services de comptabilité et de gestion des ressources humaines.

Voté à l'unanimité

Demande de subventions pour le projet de requalification des espaces publics – marché subséquent n° 3.

La première tranche des travaux de requalification du centre-village est en passe d'être achevée. Conformément à l'accord-cadre validé en 2016, un marché subséquent a été lancé à l'automne 2020, afin de bénéficier de chiffrages précis sur la poursuite des travaux. Plusieurs options ont été chiffrées par le bureau d'études.

Au vu des possibilités budgétaires de la Commune, M. le Maire propose de retenir l'aménagement de la rue de la Mairie et de l'esplanade, ce qui donnerait une cohérence aux aménagements déjà effectués. M. le Maire propose de rajouter à ces chiffrages l'acquisition du terrain « LIVET » et de l'intégrer dans les dossiers de demandes de subvention, soit un montant total HT de 740 250 €.

Il convient d'autoriser le Maire à effectuer les demandes de subventions auprès de chaque financeur selon les montants éligibles de chacun.

Voté à l'unanimité

Demande de Subvention Région pour la rénovation de la toiture de l'école.

Le toit de l'école fuit. Un devis, bien placé, a été présenté par l'entreprise PONCET et CHARPENTE proposant une meilleure étanchéité. Les travaux sont estimés à hauteur de 17 819,10 € HT. La commune pourrait bénéficier d'une aide du Conseil régional. Il convient d'autoriser le Maire à accepter le devis proposé et de solliciter la subvention auprès de la Région.

Voté à l'unanimité

Acquisition du « Terrain LIVET ».

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal la nécessité d'acquérir le terrain appartenant à M. et Mme LIVET d'une superficie d'environ 655 m² afin de faire partie intégrante du futur projet de requalification du tènement Liatard où seront implantées deux maisons T4 jumelées en fond de parcelle, l'aménagement d'un parking ainsi que la réhabilitation de l'ancienne boucherie et de ses dépendances. Cette acquisition permettra également de débloquer le projet d'aménagement d'ensemble de l'OAP des Bois des Soupis géré par Habitat Dauphinois.

Voté à l'unanimité

Adoption du projet Adressage / Numérotation des voiries de la Commune.

Dans le cadre de ce projet, débuté il y a quelques mois déjà, le Conseil municipal doit valider la méthode utilisée ainsi que l'ensemble des démarches préalables à sa mise en œuvre.

Ces démarches consistent à proposer :

- Une numérotation métrique propre à chaque voie,
- une classification des voiries (rue, routes, chemins),
- le principe d'un début et d'une fin pour chaque voie

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, il est demandé au Conseil municipal de valider cette méthodologie.

Voté à l'unanimité

Approbation de la nouvelle convention d'attribution fonds de concours commerce – Projet « Transfert du bar tabac presse ».

La Communauté de communes propose de valider une modification au soutien financier qu'elle apporte à l'opération "transfert du bar-tabac-presse". Elle a en effet, réétudié le montant de l'aide intercommunale suite à l'évolution du plan de financement de ce projet et a décidé, après délibération du dernier conseil communautaire, d'accorder une subvention appelée « Mission de concours commerce » d'un montant de 88 400 € HT. (rappel du montant initial accordé 78 475.50 € HT)

Voté à l'unanimité

Points Divers

- Campagne de vaccination : une enquête est lancée par le CCAS pour aider les personnes âgées qui souhaiteraient être vaccinées.
- Modification du PLU : en cours avec prévision d'une prochaine réunion de la commission.
- Les études sur la fibre optique devraient débuter en 2021.
- Le président de la Communauté de Communes, M. Pierre JOUVET, se déplacera Vendredi 29 Janvier à 14h00 pour faire une visite des travaux et projets en cours.

Fin de séance à 20h30

Récapitulatif des délibérations

- **Avenant n° 1 de l'aménagement du centre village – Lot 3 : Maçonnerie.**
Pour 19 Contre : 0 Abstention : 0 Voté à l'unanimité
- **Ouverture de crédit de fonctionnement.**
Pour 19 Contre : 0 Abstention : 0 Voté à l'unanimité
- **Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement**
Pour 19 Contre : 0 Abstention : 0 Voté à l'unanimité
- **Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif.**
Pour 19 Contre : 0 Abstention : 0 Voté à l'unanimité
- **Demande de subventions pour le projet de requalification des espaces publics – marché subséquent n° 3.**
Pour 19 Contre : 0 Abstention : 0 Voté à l'unanimité
- **Demande de Subvention Région pour la rénovation de la toiture de l'école.**
Pour 19 Contre : 0 Abstention : 0 Voté à l'unanimité
- **Acquisition du « Terrain LIVET ».**
Pour 19 Contre : 0 Abstention : 0 Voté à l'unanimité
- **Adoption du projet Adressage / Numérotation des voiries de la Commune.**
Pour 19 Contre : 0 Abstention : 0 Voté à l'unanimité
- **Approbation de la nouvelle convention d'attribution fonds de concours commerce
Projet « Transfert du bar tabac presse »**
Pour 19 Contre : 0 Abstention : 0 Voté à l'unanimité